



Département des Hautes-Alpes

-----  
**MAIRIE DE CHORGES**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

-----  
L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre 2021 à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHORGES se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Chorges, sous la présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire.

**Date de convocation : 20 octobre 2021**

**Etaient présents** : Christian DURAND, Maire, André DI VUOLO, Béatrice ZAPATERIA, Gina BERTRAND, Albert GALDI, Adjoint, Serge COMBE, Simone ESPINASSE, Marie Cécile LAINE, Aurélien CROS, Robert FILIPPI, Aurélien CROS, Jérôme ARNAUD, Maxence EINAUDI, Yann BOISLEVE.

**Etaient excusés** : Mireille GOURLAIN, Sophie VERNISSAC.

**Ont donné pouvoir** : Michel PEYRON à Gina BERTRAND, Michèle DAVID à Simone ESPINASSE, Bénédicte DUBOYS à Béatrice ZAPATERIA, Marie-Line GIRARD à Marie Cécile LAINE, Claude GRAS à Christian DURAND, Aurély BONNARDEL à Aurélien CROS, Sophie ROMMENS à Yann BOISLEVE

**ORDRE DU JOUR** :

- 1°- Modification du plan de financement pour la sécurisation des passages à niveau suite augmentation des enveloppes de l'état (DCM 2021-151)
- 2°- Signature de la Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petites villes de Demain avec le Département. (DCM 2021-152)
- 3°- Convention accès ressources numériques Bibliothèque Départementale des Hautes Alpes (DCM 2021-153)
- 4°- Nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire (DCM 2021-154)
- 5°- Contrat de mise à disposition individuelle d'un agent par l'ESAT de CEUSE (DCM 2021-155)
- 6°- Création d'un emploi pour accroissement d'activité – camping (DCM 2021-156)
- 7°- Création d'un emploi pour accroissement d'activité - service administratif (DCM 2021-157)
- 8°- Création d'un poste permanent médiathèque - numérique et ludothèque - 18h hebdomadaires (DCM 2021-158)
- 9°- Création d'un poste permanent médiathèque - secteur ados - 26h hebdomadaires (DCM 2021-159)
- 10°- Création de 2 postes pour accroissement temporaire d'activité à la médiathèque (DCM 2021-160)
- 11°- Attribution de subvention à l'école maternelle de Chorges (DCM 2021-161)
- 12°- Attribution de subvention à l'école élémentaire de Chorges (DCM 2021-162)
- 13°- Délivrance d'une autorisation de défrichement de parcelle à la SCI AMOTURE représentée par Monsieur Tommy ROUX (DCM 2021-163)
- 14°- Délivrance d'une autorisation de défrichement de parcelle à la SCI PANGALANES représentée par Monsieur Franck GLEIZE (DCM 2021-164)
- 15°- Convention avec la ligue de protection des oiseaux pour création d'un refuge au camping municipal (DCM2021-165)

Dans la convocation adressée, figurait un projet de délibération proposant l'octroi d'une subvention à l'Amicale Laique. Ce projet a été retiré le quorum n'étant pas réunis pour deux raisons :

- Le quorum est calculé compte uniquement tenu des présents physiquement (les pouvoirs ne comptent pas)
- Les élus ne peuvent pas prendre part au vote lorsqu'il s'agit d'octroyer une subvention à une association dont ils sont adhérents

Ce projet sera représenté lors de la prochaine séance.

## I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2021

A l'unanimité.

## II – Modification du plan de financement pour la sécurisation des passages à niveau suite augmentation des enveloppes de l'état (DCM 2021-151)

Monsieur le Maire propose :

- **D'approuver** la modification du plan de financement,
- **De l'autoriser** à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

## III – Signature de la Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petites villes de Demain avec le Département. (DCM 2021-152)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'approuver** la convention
- **De l'autoriser** à signer la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

### INTERVENTION DE SOPHIE ROMMENS

Article 3 de la Convention 3.1 Organisation d'un comité local Petites villes de demain. Je souhaite qu'un membre de la liste Ambitions pour Chorges en fasse partie et des représentants des usagers et des habitants dans les zones concernées par les études. Il est important que les personnes qui vivent et travaillent à Chorges soient associées aux études ayant un impact sur leur cadre de vie et d'activités.

## IV – Convention accès ressources numériques Bibliothèque Départementale des Hautes Alpes (DCM 2021-153)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **De l'autoriser** à signer la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

## V – Nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire (DCM 2021-154)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire explique à l'assemblée qu'il convient de modifier la version du règlement intérieur comme suit :

- Modification du paragraphe 3 du règlement ; il s'agira désormais d'un paiement à terme échu par avis des sommes à payer adressé par les services du Trésor Public d'Embrun.

Les tickets pour la prise de repas occasionnels seront supprimés, le repas pris occasionnellement sera facturé selon le même principe du terme échu

- Modification du paragraphe 4 relatif aux absences

- Modification du paragraphe 5 relatif aux conditions d'assurance
- Modification du paragraphe 6 relatif au mode de diffusion des menus,
- Modification du paragraphe 8 relatif aux consignes sanitaires.

Le nouveau règlement est annexé au présent projet de délibération.

Monsieur le Maire propose l'adoption de ce nouveau règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

#### **VI – Contrat de mise à disposition individuelle d'un agent par l'ESAT de CEUSE (DCM 2021-155)**

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire en charge du personnel, informe l'Assemblée qu'il convient de

- valider le contrat de mise à disposition individuelle proposé par l'ESAT Céuze, pour la période du 15/09/2021 au 14/09/2022 à raison de 23h hebdomadaire pour les périodes du 01/04 au 31/10 et de 21h hebdomadaires pour les périodes du 01/11 au 31/03.

- d'autoriser le Maire à signer ledit contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

#### **VII – Création d'un emploi pour accroissement d'activité – camping (DCM 2021-156)**

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire en charge du personnel, informe l'Assemblée qu'il convient de

- créer 1 poste non permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à raison de 28h hebdomadaires, pour accroissement temporaire d'activité, du 01/11/2021 au 31/10/2022, rémunéré du 1<sup>er</sup> échelon au 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, selon l'ancienneté et l'expérience professionnelle de l'agent,

- d'autoriser le Maire à signer les contrats correspondants.

Monsieur le Maire propose :

- **De créer** le poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

#### **VIII - Création d'un emploi pour accroissement d'activité - service administratif (DCM 2021-157)**

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire en charge du personnel, informe l'Assemblée qu'il convient de

- créer 1 poste non permanent d'Adjoint administratif à raison de 28h hebdomadaires, pour accroissement temporaire d'activité, du 01/11/2021 au 31/12/2021 rémunéré du 1er échelon au 12ème échelon du grade d'Adjoint administratif, selon l'ancienneté de l'agent,

- d'autoriser le Maire à signer les contrats correspondants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **de créer** ledit poste.

Précise que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix CONTRE (S. ROMMENS)

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 20 POUR / 1 CONTRE**

#### **INTERVENTION DE SOPHIE ROMMENS**

Je vote contre par principe. Je me suis déjà exprimée à de nombreuses reprises contre les contrats de travail dotés de très peu d'heures ou de toute petite durée, précarisant ainsi les employés de mairie qui ne peuvent donc pas prétendre à la sécurisation de leur poste et de leur cadre d'emploi, ayant donc un impact sur leur quotidien et leur bien-être. Je pense qu'il est possible de créer des postes pérennes avec du temps de travail et des durées de contrat dignes des personnes. L'activité d'une mairie et d'une collectivité peut se prévoir et s'anticiper, voire se réévaluer pour cesser de créer des micro postes avec des micro heures. Il faut peut-être revoir la gestion des ressources humaines dans sa globalité. En tout cas il y a des questions à se poser.

#### **IX - Création d'un poste permanent médiathèque - numérique et ludothèque - 18h hebdomadaires (DCM 2021-158)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **de valider** la création d'un poste permanent de médiathécaire issu du cadre d'emploi des Adjoints territoriaux du patrimoine (qui admet 3 grades) chargé particulièrement du secteur numérique et ludothèque, à temps non complet à raison de 18 h hebdomadaires, à compter du 15 novembre 2021.

Précise que

- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- le poste créé à temps complet à compter du 01/11/2018, par délibération n°2018/126 en date du 27/09/2018, sera supprimé après la validation du comité technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

#### **X - Création d'un poste permanent médiathèque - secteur ados - 26h hebdomadaires (DCM 2021-159)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **de valider** cette nouvelle répartition du temps de travail de chaque poste,

- **de valider** la création d'un poste permanent de médiathécaire issu du cadre d'emploi des Adjoints territoriaux du patrimoine (qui admet 3 grades) chargé particulièrement du secteur adolescent, des animations (pour les enfants, adolescents et tout-public), à temps non complet, à raison de 26h hebdomadaires, à compter du 15 novembre 2021.)

Précise que :

- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- le poste créé à 17h30min hebdomadaires à compter du 01/09/2020, par délibération n°2020/038 en date du 15/04/2020, sera supprimé après la validation du comité technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

#### **XI - Création de 2 postes pour accroissement temporaire d'activité à la médiathèque (DCM 2021-160)**

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire en charge du personnel, informe l'Assemblée qu'il convient de :

- Créer deux postes non permanents d'Adjoint du patrimoine, pour accroissement temporaire d'activité, du 08/11/2021 au 28/02/2022, rémunérés du 1er échelon au 12ème échelon du grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine, selon l'ancienneté des agents, et ce, à temps non complet à raison de 25 h hebdomadaires d'une part et de 10h hebdomadaires d'autre part
- D'autoriser le Maire à signer les contrats correspondants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **de créer** lesdits postes.

Précise que Les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix CONTRE (S. ROMMENS)

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 20 POUR / 1 CONTRE**

#### **INTERVENTION SOPHIE ROMMENS**

Je vote contre pour les mêmes raisons que pour la délibération 157

#### **XII - Attribution de subvention à l'école maternelle de Chorges (DCM 2021-161)**

Dans le cadre de son soutien aux écoles, la commune octroi chaque année une subvention liée aux activités et projets menés sur le temps scolaire.

L'école maternelle sollicite l'octroi de 500 € pour la conduite des projets sur l'automne

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **De valider** l'attribution de 500€ à l'école maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

#### **XIII – Attribution de subvention à l'école élémentaire de Chorges (DCM 2021-162)**

Dans le cadre de son soutien aux écoles, la commune octroi chaque année une subvention liée aux activités et projets menés sur le temps scolaire.

Le montant attribué est de 68€ par élève inscrit, le montant final est ajusté en fonction des fluctuations d'effectif constatés dans le courant de l'année.

Pour l'année 2021, aucun versement n'ayant été effectué, il convient pour couvrir les dépenses engagées dans le cadre des activités et notamment les classe d'automne de verser le montant de 11 000 €, somme sollicitée par l'école élémentaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **De valider** le versement du solde de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte** cette délibération

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 21 POUR**

#### **XIV- Délivrance d'une autorisation de défrichement de parcelle à la SCI AMOTURE représentée par Monsieur Tommy ROUX (DCM 2021-163)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'AUTORISER** la SCI AMOTURE représentée M. Tommy ROUX à déposer une demande de défrichement sur les parcelles F n° 864-892-923-929-869-873.

- Sous réserve et dans les conditions qui seront mentionnées lors de la délivrance de l'autorisation, **d'AUTORISER** la SCI AMOTURE à procéder au défrichement de ladite parcelle

- **De l'AUTORISER** à signer tout acte ou document administratif et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix CONTRE (S. ROMMENS)

- **Adopte** cette délibération.

**Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2**

**Suffrages exprimés : 20 POUR / 1 CONTRE**

#### **INTERVENTION DE SOPHIE ROMMENS**

Je vote contre. Jusqu'ici le défrichement par les artisans dans la zone de la grande île est globalement un arrachage systématique de tous les arbres et une destruction de toute la flore. Il n'y a aucun respect de l'environnement et des espèces au profit du bétonnage et du goudronnage pour faire propre et pratique alors qu'il serait nécessaire de conserver des surfaces arborées et en herbe pour la biodiversité. Tout ceci pourrait être compatible et en bon intelligence si c'était encadré et non autorisé sans discernement. Je ne connais pas le plan de défrichement prévu par le pétitionnaire, je ne peux pas voter autrement que contre.

#### **XV- Délivrance d'une autorisation de défrichement de parcelle à la SCI PANGALANES représentée par Monsieur Franck GLEIZE (DCM 2021-164)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'AUTORISER** la SCI PANGALANES représentée M. Franck GLEIZE à déposer une demande de défrichement sur la parcelle F 971.

- Sous réserve et dans les conditions qui seront mentionnées lors de la délivrance de l'autorisation, **d'AUTORISER** la SCI PANGALANES à procéder au défrichement de ladite parcelle

- **De l'AUTORISER** à signer tout acte ou document administratif et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix CONTRE (S. ROMMENS)

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2  
Suffrages exprimés : 20 POUR / 1 CONTRE

#### INTERVENTION DE SOPHIE ROMMENS

Je vote contre pour les mêmes raisons que pour la délibération 163.

#### XVI- Convention avec la ligue de protection des oiseaux pour création d'un refuge au camping municipal (DCM2021-165)

La municipalité souhaitant orienter le développement du camping vers des aspects « nature » a répondu à un appel à projet « slow tourisme » initié par l'ADEME. Parmi les critères énoncés dans l'appel à projets, la notion d'animations orientées vers la faune et la flore sont mentionnées. La création d'un refuge LPO répond entre autres à ces critères.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **De valider** le principe de ce partenariat
- **De l'autoriser** à signer la convention et l'engagement financier assorti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** cette délibération.

Présents : 14 / Procurations : 7 / absents : 2  
Suffrages exprimés : 21 POUR

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Séance levée à 21h20.

A Charges, le 02/11/2021,  
Le Maire,  
Monsieur Christian DURAND,



